RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:
Tablettes de détartrage pour système multi-boissons Bosch TASSIMO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Pour l'élimination de tartre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: IBEDA-CHEMIE Klaus P. Christ GmbH
Rue/B.P.: Am Eichelgärtchen 32
Place, Lieu: 56283 Halsenbach
Allemagne
E-mail: info@ibeda-chemie.com
Téléphone: +49 (0)6747-9501-0
Télécopie: +49 (0)6747-9501-11

Service responsable de l´information:
Herr Dohmann, Téléphone: +49 (0)6747-9501-16 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

Indications diverses: Fournisseur(s), autres:

Belgique:
BSH Home Appliances S. A.
Avenue du Laerbeek 74
Laarbeeklaan 74
1090 Bruxelles - Brussel
E-mail: bru-spareparts@bshg.com
Téléphone: 070 22 21 41

France:
BSH Electroménager S.A.S.
50 rue Ardoin - BP 47
93401 SAINT-OUEN cedex
E-mail: laboutique@bshg.com
Téléphone: 0 892 698 009

Suisse:
BSH Hausgeräte AG
Werkskundendienst für Hausgeräte
Fahrweidstrasse 80
8954 Geroldswil
E-mail: ch-spareparts@bshg.com
Téléphone: 0848 880 080

Luxembourg:
BSH électroménagers S.A.
13-15 Z.I. Breedewues
1259 Senningerberg
E-mail: lux-spare@bshg.com
Téléphone: +352 26 34 91

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Belgique: Centre Antipoisons
Téléphone: +32 70 245 245
24H / 7D available

France: Numéro ORFILA (INRS)
Téléphone: + 33 (0)1 45 42 59 59

Suisse: Swiss Toxicological Information
Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145
Urs Näff, Département des produits chimiques
www.toxinfo.ch

Luxembourg: Centre Antipoisons Belge
(https://www.centreantipoisons.be/entreprise/pourquoi-d-clarer-au-centreantipoisons)
Téléphone: 8002 5500
Belgium Poison Center est également responsable du marché luxembourgeois
Disponibilité 24/7.
depot.lux@poisoncentre.be

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2; H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1; H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3; H335	Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Marquage spécial

Texte pour l´étiquetage: Contient Acide maléique et Acide sulfamidique.

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119457026-42-xxxx N°CE 201-069-1 CAS 77-92-9	Acide citrique, exempt d'eau	30 - 60 %	Eye Irrit. 2; H319.
N°CE 203-742-5 CAS 110-16-7	Acide maléique	10 - 25 %	Acute Tox. 4; H302. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. STOT SE 3; H335.
REACH 01-2119488633-28-xxxx N°CE 226-218-8 CAS 5329-14-6	Acide sulfamidique	10 - 25 %	Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Chronic 3; H412.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au calme. En cas de malaises, consulter un médecin.
En cas de difficultés ou même d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration de sauvetage ou utiliser un appareil respiratoire ou un appareil à oxygène.

Après contact avec la peau:
En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
Enlever les lentilles de contact. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.
Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de grandes quantités d'eau.
Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.
Rincer la bouche avec de l'eau. Le produit réagit acide.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés:
Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:
Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard.
En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. L'eau d'extinction a une réaciton acide.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

En cas de dégagement de poussière: Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter la formation de poussière.
Absorber avec une substance sèche et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Effectuer un nettoyage final.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser eau. Les résidus peuvent être également éliminés avec de la soude ou un autre détergent alcalin.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

En cas de dégagement de poussière: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Utiliser un équipement de protection individuel.

Protection contre l´incendie et les explosions:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Stocker à température ambiante.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec oxydants forts ou acides.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
	Tablettes de détartrage pour système multi-boissons Bosch TASSIMO	Belgique: Valeur Limité	10 mg/m³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)
		Belgique: Valeur Limité	3 mg/m³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
		France: VME	10 mg/m³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)
		France: VME	5 mg/m³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
		Suisse: VME	10 mg/m³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)
		Suisse: VME	3 mg/m³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
77-92-9	Acide citrique, exempt d'eau	Suisse: VLE	4 mg/m³ (fraction inhalable)
		Suisse: VME	2 mg/m³ (fraction inhalable)

Indications complémentaires:

VME (France): 10 mg/m³ (fraction inhalable)

8.2 Contrôle de l'exposition

Utiliser des matériaux et appareils résistants aux acides.
Contrôler plus fréquemment les installations électriques au niveau des dommages de corrosion.
Veiller à un apport d'air frais. Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Masque antipoussière ou Filtre combiné Utiliser un filtre combiné A-(P3) conforme EN 14387

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: Caoutchouc nitrile-Epaisseur du revêtement: 0,11 mm.
Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d´hygiène:
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Changer les vêtements imprégnés.
Tenir un dispositif de rinçage oculaire à disposition.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: solide, Comprimés Couleur: blanc
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	à 20 °C, 10 g/L: 1,0
Point de fusion/point de congélation:	132 - 135 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d´inflammabilité:	> 100 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d´explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	à 80 °C: facilement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	> 135 °C
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En solution aqueuse: Peut être corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées
Réagit sous la chaleur avec les nitrites et nitrates alcalins ainsi que d'autres nitrates de métal de facon explosive en dégageant de l'azote.
En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.
Réagit avec les bases avec dégagement de chaleur.

10.4 Conditions à éviter

humidité. Protéger de toute chaleur forte.

10.5 Matières incompatibles

halogènes, bases, agents oxydants (nitrates, nitrites, acide nitrique), métaux avec eau.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: > 135 °C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.
Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ATEmix (calculé): 2000 mg/kg < ATE <= 5000 mg/kg.

Indication sur acide maléique:
DL50 Rat, par voie orale: 708 mg/kg.
Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: En raison de la valeur-pH, il y a un risque d'action corrosive.

Symptômes

En cas d'inhalation:
L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.
Autres symptômes: toux, dyspnée. Risque d'oedème pulmonaire.
Les symptômes peuvent se manifester ultérieurement.
Après absorption:
Irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx du tube et de l'appareil digestifs.
Autres symptômes: Douleurs abdominales, vomissement, brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Effet nocif sur les organismes aquatiques en raison de la modification du pH.
Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 14* = Acides
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: Code de déchet 150101 - Emballages en papier/carton
Code de déchet 150102 - Emballages en matière plastique: OPP
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Belgique

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0 % en poids

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H302 = Nocif en cas d'ingestion.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP: Limite d'exposition professionnelle
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables
LEP: Limite d'exposition professionnelle

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: Valeurs limites d'exposition
Mise à jour d'ordre général

Créée: 28/1/2008

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l´information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Veuillez récupérer les informations produit les plus actuelles ici:
http://sumdat.net/6q4urxsn